

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°02/2025 du 3 octobre 2025 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 26 septembre 2018 chargeant madame Corinne Pruvost des fonctions de directrice des finances à compter du 1^{er} octobre 2018,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 septembre 2025,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1:

Il est mis fin aux fonctions exercées, par madame Corinne Pruvost, en qualité de directrice des finances à compter du 1^{er} novembre 2025.

Article 2:

Madame Corinne Pruvost est affectée à temps complet, au pôle ressources et accompagnement – direction des finances – direction déléguée au budget à compter du 1^{er} novembre 2025, pour exercer les fonctions de directrice déléguée.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Arras.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Arras, le 17 novembre 2025
Pour le Président du Conseil départemental,



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Monsieur Corinne Pruvost (2159)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des finances